

Procès-Verbal de séance

Séance du 20 Décembre 2016

L'an 2016 et le 20 Décembre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Centre administratif du syndicat sous la présidence de DESSE Daniel Président

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. BILLIERE Bernard, M. VARON Bernard, M. MULLER Patrick, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. RICHARD Eric, M. SPECQ André, M. ROUET François, M. FALLOT Frédéric, M. BRUNETEAU Claude, M. RIVET Claude, M. EUZET Olivier, M. FAUVIN Patrick, M. BUFFET Alain, M. ZAUCHE Mohammed, M. LECLAIRE Patrice, M. DUPUTEL David, M. ALATI Jacques, Mme GUEDON Lucienne, Mme GREMEAUX Reine, M. LE MESTRE Claude, M. RENAULT Jacques
Suppléant(s) : M. BUFFET Alain (de M. RINCHEVAL Alain), M. ZAUCHE Mohammed (de M. VERNIER Philippe), M. LECLAIRE Patrice (de Mme EULLER Geneviève)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUINVARCH Eliane à M. SPECQ André, M. DUSART Michel à M. EUZET Olivier, M. ZADROS Richard à M. DUPUTEL David
Excusé(s) : M. RINCHEVAL Alain, M. CASSILDE Max, M. VERNIER Philippe, M. DUFUMIER Dominique, M. FISSON Thierry, M. BARA Mourad, M. GRANZIERA Gilles, M. CAILLAUD Pascal

Absent(s) : Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey, M. SCHMITT Georges, M. DENOUX Laurent, M. LAMBLIN Christian, M. FLAHAUT Richard, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, Mme EULLER Geneviève

Nombre de membres

- Afférents au Comité Syndical : 42
- Présents : 26

Date de la convocation : 13/12/2016

Date d'affichage : 13/12/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Attribution du marché de travaux concernant l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable de la ZAC de l'Orme à Viarmes - 2016-044
- Attribution du marché de travaux concernant la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des rues du centre-

- ville de Luzarches autour de la mairie et du marché couvert - 2016-045
- Renouvellement au titre de l'année 2017 des demandes de subventions au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux du collecteur Phase 2A, lots 1 à 4, les travaux du Hameau de Montaby - 2016-046
- Ouverture par anticipation des crédits budgétaires d'investissement pour l'année 2017 - 2016-047
- Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe - 2016-048

Le Procès-Verbal du Comité précédent est validé, cependant Mr Fallot, élu de Noisy sur Oise, arrivé au point n°4 est marqué absent dans la liste d'appel du début du PV. L'erreur a été rectifiée il est marqué présent.

- **réf : 2016-044 - Attribution du marché de travaux concernant l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable de la ZAC de l'Orme à Viarmes**

Vu la délibération n°2015-53 du 26 Novembre 2015, autorisant le président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour le marché d'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable de la ZAC de l'Orme à Viarmes.

Considérant que le SIECCAO a délégué sa maîtrise d'ouvrage au SICTEUB pour ce marché.

Considérant que la consultation pour la réalisation de ces travaux lancée le 27 Octobre 2016 et que les candidats étaient invités à remettre une offre pour le 1^{er} Décembre 2016.

Considérant que trois candidats ont remis une offre : le groupement d'entreprises COLAS/CEG pour un montant de 1 431 973.64€ HT, l'entreprise EMULITHE pour un montant de 1 108 074€ HT et l'entreprise VOTP pour 1 059 137.50€ HT.

Considérant la proposition de classement réalisée par le maître d'œuvre INTEGRALE ENVIRONNEMENT. L'entreprise arrivant première avec 86.32 points est l'entreprise VOTP pour un montant de 1 059 137.50€ HT soit 1 270 965.00€ TTC. (la répartition EU/AEP est la suivante : 772 449€ HT pour l'eau usée et 286 688.50€ HT pour l'eau potable).

Mr ZAOUCHÉ, délégué de la commune de Coye-la-Forêt demande si l'attribution du marché a été effectuée principalement selon le critère prix (attribution à l'offre la plus basse). Monsieur DESSE répond que le marché a été attribué sur plusieurs critères énoncés dans le tableau établi par le maître d'œuvre et projeté lors de la séance. Les critères sont le critère technique, le critère prix et le critère délai. L'entreprise attributaire a obtenu la meilleure moyenne des trois candidats.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de classement du maître d'œuvre

ATTRIBUE le marché de travaux concernant l'extension des réseaux de la ZAC de l'Orme à l'entreprise VOTP pour un montant de 1 059 137.50€ HT soit 1 270 965€ TTC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces du marché et tous les documents s'y afférents.

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

- **réf : 2016-045 - Attribution du marché de travaux concernant la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des rues du centre-ville de Luzarches autour de la mairie et du marché couvert**

Considérant la consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des rues du Centre-Ville de Luzarches a été lancée le 25 Octobre 2016. Cette dernière comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Considérant que les candidats étaient invités à remettre une offre pour le 1^{er} Décembre 2016. Six candidats ont remis une offre : le groupement EMULITHE/BARRIQUAND pour 837 331€ HT, l'entreprise COSSON pour 885 510€ HT, le groupement VOTP/ETPL pour 922 831€ HT, l'entreprise EIFFAGE pour 675 578.45€ HT, l'entreprise FILLoux pour 881 635.05€ HT et le groupement VIA TPE/DHTP/TELEREP pour 969 310.10€ HT. (Prix tranche ferme et tranche optionnelle.)

Considérant la proposition de classement réalisée par le maître d'œuvre A7 AMENAGEMENT. L'entreprise arrivant première avec 84.18 points est l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 571 363.70€ HT pour la tranche ferme et de 104 214.75€ HT pour la tranche optionnelle soit un montant global de 675 578.45€ HT.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de classement du maître d'œuvre

ATTRIBUE le marché de travaux concernant la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des rues du Centre-Ville de Luzarches autour de la mairie et du marché couvert à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 675 578.45€ HT soit 810 694.14€ TTC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces du marché et tous les documents s'y afférents.

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

- **réf : 2016-046 - Renouvellement au titre de l'année 2017 des demandes de subventions au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux du collecteur Phase 2A, lots 1 à 4, les travaux du Hameau de Montaby**

Considérant qu'afin de pouvoir bénéficier de l'aide du Conseil Départemental de l'Oise pour les opérations des communes de l'Oise, le SICTEUB doit renouveler ses demandes de subvention existantes au titre de la programmation 2017.

Considérant qu'il convient de renouveler les demandes de subvention pour les travaux suivants :

- Les travaux de réalisation du collecteur intercommunal entre le poste de refoulement PR7 à Coye-la-Forêt et la route de Manon à Orry-la-Ville – Collecteur de la Vallée de la Thève Phase 2A lots 1,2,3 et 4 pour un montant de 194 460€ (compte tenu des clefs de répartition 85% Oise et 15% Val d'Oise et de la part des communes rurales (31%) soit un total de 82€ x 9000MLx85%x31%)
- L'étude et la maîtrise d'œuvre préalable à la réalisation des travaux de création du collecteur intercommunal d'eaux usées entre le hameau de Montaby et la rue du Val à Mortefontaine pour un montant de 3 576€ (sur un cout prévisionnel de 11 537€)
- Les travaux de création du collecteur intercommunal d'eaux usées entre le Hameau de Montaby et la rue du Val à Mortefontaine pour un montant de 73 038€ (sur un cout prévisionnel de 235 606€).

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Président à renouveler les demandes de subvention au Conseil Départemental de l'Oise au titre de la programmation 2017.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

- **réf : 2016-047 - Ouverture par anticipation des crédits budgétaires d'investissement pour l'année 2017**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant les collectivités à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant la nécessité d'une ouverture anticipée des crédits d'investissements afin d'assurer le bon fonctionnement du service jusqu'au vote du budget primitif 2017.

Considérant que le montant total du crédit à ouvrir est de 2 873 856.03 € et se répartit comme ci-après :

Article	Objet	Montants votés en 2016	Montant des crédits à ouvrir
2031	Frais d'études	130 000.00 €	32 500.00 €
2033	Frais d'insertion	10 000.00 €	2 500.00 €
2051	Concessions et droits similaires	4 191.00€	1 047.75€
2088	Autres immobilisations	10 000.00€	2 500.00 €
2118	Acquisitions autres Terrains	43 635.00 €	10 908.75 €
2128	Aménagements autres terrains	31 000.00 €	7 750.00€
217532	Réseaux d'assainissement	16 779.48 €	4 194.87 €
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000.00 €	750.00 €
2184	Mobilier	720.00 €	180.00 €
2188	Autres	8 104.15 €	2 026.04 €
2313	Constructions	60 000.00 €	15 000.00 €
2315	Installations matériel et outillage	6 584 122.01 €	1 646 030.50€
2317	Immobilisations reçues Mise à disposition	4 593 872.47 €	1 148 468.12 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir par anticipation au budget 2017 les crédits ci-dessus détaillés.

DIT que ces crédits seront repris au budget primitif 2017

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

• **réf : 2016-048 - Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'une offre d'emploi a été diffusée en octobre 2016 afin de recruter une secrétaire administrative et technique chargée :

- D'assurer le remplacement de l'hôtesse d'accueil en cas d'absence, pour notamment l'accueil des visiteurs, appels téléphoniques, gestion et organisation des rendez-vous des techniciens en charge des contrôles de conformité
- De gérer et assurer le suivi des dossiers de la PFAC,
- De la gestion du suivi des personnes assujetties à la redevance assainissement
- De la tenue et de la mise à jour du site internet en cours de construction
- De la gestion et de la tenue de l'archivage
- Divers travaux de secrétariat et renfort en comptabilité
- Et comme mission secondaire à raison d'1/2 journée par semaine, assurer le rôle d'assistant de prévention au sein de la collectivité. Ce rôle étant actuellement tenu par un agent du CIG par le biais d'une convention qui prendra fin en octobre 2017 et qui ne sera pas renouvelée.

Considérant qu'à l'issue des entretiens, une candidate été retenue. Cette personne est titulaire de la fonction publique sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Elle devrait être recrutée par voie de mutation au SICTEUB en mars 2017.

Considérant qu'afin de pouvoir procéder à son recrutement il est nécessaire de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 19:05